



**Comparution du directeur général des élections sur le  
Budget principal des dépenses 2023-2024**

Fiches d'information	Responsable
<i>Documents évolutifs (utilisés pour les comparutions annuelles sur le Budget principal des dépenses)</i>	
Coûts des élections générales, de la 42 <sup>e</sup> EG (2015) à la 44 <sup>e</sup> EG (2021)	DPF
Tendances financières (de 2018-2019 à 2023-2024)	DPF
Statut des dossiers de financement politique de la 44 <sup>e</sup> élection générale	AR-FP
<i>Autres</i>	
Processus et considérations pour le redécoupage des circonscriptions électorales fédérales	Scrutins et Innovation/Redécoupage électoral
Les langues autochtones dans le processus électoral	BCC
Projet de listes électroniques	Scrutins et Innovation
Transformation numérique et plan d'investissement	TN/APEC/DPF
Collaboration avec les partenaires en matière de sécurité	TN-Sécurité
Examen des services électoraux aux Autochtones	APEC
Entente de soutien et de confiance entre le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique	AR-SJ/Scrutins et Innovation
Documents justificatifs	Responsable
Publication du Budget principal des dépenses et du Plan ministériel 2023-2024	DPF
Lettres au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la suite de la comparution du DGE, le 2 mars 2023</li> </ul>	AR-IPRAP

\* *Cahier d'information préparé pour la comparution du directeur général des élections devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant le Budget principal des dépenses 2023-2024, prévue le 18 mai 2023.*

## COÛTS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

	Gouvernements minoritaires		
	42 <sup>e</sup> EG (2015)	43 <sup>e</sup> EG (2019)	44 <sup>e</sup> EG (2021) <sup>1</sup>
Nombre de circonscriptions électorales	338	338	338
Jours du calendrier électoral	76	40	36
Nombre d'électeurs sur la liste finale	25 939 742	27 373 058	27 509 158
Nombre d'électeurs	17 711 983	18 350 359	17 209 811
Administration centrale et bureaux locaux d'EC (M\$)	367,6 \$	435,9 \$	548,6 \$
Remboursements aux partis et aux candidats (M\$)	104,1 \$	64,8 \$	69,7 \$
<b>Coût total de l'élection (M\$)</b>	<b>471,7 \$</b>	<b>500,7 \$</b>	<b>618,3 \$</b>
<b>Coût par électeur (\$)</b>	<b>18,18 \$</b>	<b>18,29 \$</b>	<b>22,48 \$</b>
<b>Coûts en dollars constants de 2021 :</b>			
Coût total de l'élection (M\$)	516,2 \$	514,3 \$	618,3 \$
Coût par électeur (\$)	19,89 \$	18,78 \$	22,48 \$

<sup>1</sup> Les coûts de la 44<sup>e</sup> EG n'étant pas encore définitifs, des variations mineures peuvent encore survenir.

**Remarque de comparaison des coûts :** bien que les chiffres aient été ajustés pour tenir compte de l'inflation (voir Coûts en dollars constants de 2021), d'autres facteurs influencent le coût des élections générales. Les facteurs clés sont le nombre de circonscriptions électorales et de bureaux de vote, les changements législatifs, l'amélioration des services aux électeurs, la durée du calendrier électoral, les gouvernements minoritaires, l'augmentation des honoraires et indemnités versés aux milliers de travailleurs électoraux, le nombre de candidats et de partis politiques admissibles au remboursement des dépenses électorales, ainsi que leurs niveaux de dépenses.

### Explication de l'augmentation des coûts entre les EG (M\$) :

<b>Coût de la 42<sup>e</sup> EG (2015)</b>	<b>471,7 \$</b>
Amélioration des services, nouvelle législation, mise à niveau des systèmes	52,3 \$
Inflation	30,9 \$
Des services pour plus d'électeurs	8,3 \$
Durée de la période électorale (réduite de 76 à 40)	-62,5 \$
<b>Coût de la 43<sup>e</sup> EG (2019)</b>	<b>500,7 \$</b>
Mesures en cas de pandémie	49,8 \$
Bureaux régionaux et personnel	42,7 \$
Inflation	13,6 \$
AC d'Élections Canada, y compris l'infrastructure des TI	10,3 \$
Coût supplémentaire pour la préparation (gouvernement minoritaire)	4,8 \$
Remboursements aux partis politiques	3,2 \$
Durée de la période électorale (réduite de 40 à 36)	-6,8 \$
<b>Coût de la 44<sup>e</sup> EG<sup>1</sup> (2021)</b>	<b>618,3 \$</b>

Tarif	31,8 \$	Révision tarifaire uniquement (l'IPC est compris dans l'inflation), RASE
Personnel	4,7 \$	Nouveaux postes (DAPSS, GOS), différence dans les heures et le nombre de travailleurs embauchés, RASE
Baux	1,8 \$	Bureaux et bureaux de vote (location uniquement)
Fonctionnement	4,4 \$	Mobilier, services, sécurité, impression, voyages
	42,7 \$	

Location de bureaux de vote (1 jour régulier, 4 jours par anticipation)				
	42 <sup>e</sup> EG	43 <sup>e</sup> EG	44 <sup>e</sup> EG	
Location BVA	2,1 \$	3,8 \$	4,4 \$	Location uniquement
Location BVO	6,8 \$	8,0 \$	10,9 \$	Location uniquement
Autres F&E	2,8 \$	2,3 \$	1,3 \$	Nettoyage, sécurité, mobilier, etc.
<b>Total</b>	<b>11,7 \$</b>	<b>14,2 \$</b>	<b>16,7 \$</b>	

**BDGE**

**Tendance financière 2018-2019 à 2023-2024**

(M\$)	Budget principal et chiffres réels de fin d'année selon les comptes publics								Dépenses prévues		
	Budget principal 2018-2019	Chiffres réels 2018-2019	Budget principal 2019-2020	Chiffres réels 2019-2020 (43 <sup>e</sup> EG)	Budget principal 2020-2021	Chiffres réels 2020-2021	Budget principal 2021-2022	Chiffres réels 2021-2022 (44 <sup>e</sup> EG)	Budget principal 2022-2023	Prévisions 2022-2023 (selon le plan ministériel) <sup>4</sup>	Budget principal 2023-2024
Crédit <sup>1</sup>	30,8	32,2	39,2	41,5	48,2	51,5	48,9	51,2	49,3	53,1	49,7
Autorisation législative : Opérations	56,1	65,1	50,0	68,6	57,6	58,0	63,1	62,8	65,7	74,4	69,1
Autorisation législative : Projets	10,7	31,1	9,1	12,8	7,0	11,5	14,0	3,8	12,9	20,9	30,4
<b>Total des opérations (crédits votés et autorisation législative)</b>	<b>97,5</b>	<b>128,4</b>	<b>98,3</b>	<b>122,9</b>	<b>112,7</b>	<b>121,0</b>	<b>126,0</b>	<b>117,8</b>	<b>128,0</b>	<b>148,3</b>	<b>149,2</b>
Autorisation législative : Événement/Non discrétionnaire <sup>2,3</sup>	37,7	55,4	394,9	448,0	20,9	87,8	46,9	509,5	75,5	87,9	55,7
<b>Total général (crédits votés et autorisation législative)</b>	<b>135,2</b>	<b>183,7</b>	<b>493,2</b>	<b>570,9</b>	<b>133,7</b>	<b>208,8</b>	<b>172,9</b>	<b>627,3</b>	<b>203,5</b>	<b>236,2</b>	<b>204,9</b>

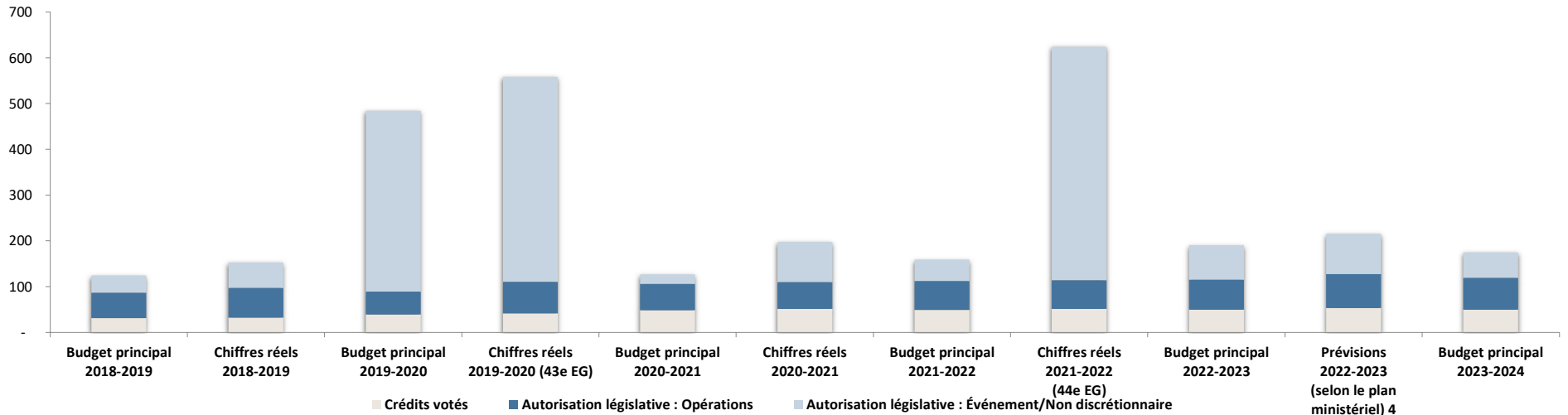
<sup>1</sup> Le budget principal 2023-2024 exclut les financements attendus en cours d'année, tels que les reports, les nouvelles conventions collectives, les remboursements des postes de la liste de paye, etc.

<sup>2</sup> Les prévisions pour 2022-2023 sont supérieures à celles du budget principal, principalement en raison des investissements dans la transformation numérique, des remboursements aux partis politiques pour la 44<sup>e</sup> EG, des opérations liées à l'examen des limites des circonscriptions électorales et des élections partielles qui n'étaient pas planifiées au moment du budget principal.

<sup>3</sup> Le budget principal 2023-2024 comprend certains coûts de préparation pour les prochaines élections générales dans le contexte d'un gouvernement minoritaire.

<sup>4</sup> Tel que publié dans la section des *Dépenses prévues* du [plan ministériel 2023-2024](#).

Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.





## Comparution du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

#### **Statut des dossiers de financement politique de la 44<sup>e</sup> élection générale**

##### **Messages clés**

- La date limite de dépôt des rapports de campagne des candidats et des tiers était fixée au 20 janvier 2022, soit quatre mois après le jour de l'élection. La date limite pour les partis était le 20 mai 2022.
- Les audits des déclarations des candidats sélectionnés ont été achevés dans les 12 mois suivant la date limite de dépôt.
- L'audit des déclarations des tiers sélectionnées a été achevé à la fin du mois de mars 2023.

##### **Faits**

- Il y avait 2 011 candidats\*, 22 partis et 105 tiers réglementés participant à la 44<sup>e</sup> élection générale.
- L'audit des déclarations des candidats sélectionnés devait être achevé le 20 janvier 2023. L'objectif a été atteint.
  - Le directeur général a accordé une prolongation du délai de dépôt à 981 campagnes de candidats (soit 49 %).
  - Le remboursement total des campagnes des candidats (transfert de paiements) s'est élevé à environ 27 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 1,3 million de dollars au titre de la subvention de l'auditeur.
- Six partis étaient admissibles à un remboursement partiel de leurs dépenses électorales (tous les partis siégeant à la Chambre des communes plus le Parti populaire du Canada).
  - Le remboursement aux partis (transfert de paiements) s'est élevé à environ 42 millions de dollars.
- L'audit des tiers sélectionnés devait être achevé le 31 mars 2023. L'objectif a été atteint.

*\* 2 011 candidats pour lesquels un rapport de campagne devrait être déposé. Un candidat a retiré sa candidature après la confirmation de celle-ci, mais on s'attend à ce qu'il dépose un rapport.*

*Statistiques en date du 27 mars 2023.*



## Appearance of the Chief Electoral Officer on the Main Estimates 2023-2024

### Fact Sheet

#### Processus et considérations pour le redécoupage des circonscriptions électorales fédérales

##### Messages clés

- Le travail des dix Commissions de délimitation des circonscriptions électorales (« les Commissions ») se déroule comme prévu par la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* (« la Loi ») et sera complété d'ici juillet 2023 avec la remise du dernier rapport final.
- La proclamation des deux décrets de représentation (un pour le Québec et un pour les 9 autres provinces) est prévue pour septembre 2023. La nouvelle carte électorale entrera en vigueur à la première dissolution du Parlement suivant un délai minimum de 7 mois après la date de proclamation du décret.
- Élections Canada a débuté les tâches pré-scrutin afin d'être prêt à mener une élection générale sur la nouvelle carte électorale (343 circonscriptions) à partir d'avril 2024.

##### Faits

##### Contexte et travaux des Commissions

- Le processus du redécoupage a commencé le 16 octobre 2021 avec le calcul par le DGE du nombre de sièges à la Chambre des communes. L'Alberta a gagné trois sièges, la Colombie-Britannique et l'Ontario en ont gagné un chacun et le Québec en a perdu un.
- Suite aux remous causés par la perte d'un siège au Québec, le Parlement a adopté la *Loi sur le maintien de la représentation des provinces à la Chambre des communes* en juin 2022. Cette loi modifie la clause grand-père de la formule de représentation et stipule qu'une province ne peut obtenir moins de sièges qu'elle en avait lors de la 43<sup>e</sup> législature. La nouvelle formule redonne 78 sièges au Québec et 343 sièges au total pour le pays.
- Les 10 Commissions indépendantes ont été établies le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et ont débuté leurs travaux le 9 février 2022 avec la réception des chiffres de population du recensement de mai 2021.
- Les Commissions ont publié leurs propositions de mai à août 2022 et ont par la suite tenus des audiences publiques de juin à novembre 2022.
- Au total, 123 consultations publiques en présentiel et 24 en virtuel ont été tenues dans les dix provinces. Plus de 5000 observations et commentaires ont été acheminés aux Commissions à l'égard de leurs propositions.
- Six Commissions ont déposé leurs rapports à la Chambre des communes avant la date butoir du 9 décembre 2022. Trois Commissions (Ontario, Alberta, Colombie-Britannique)

Fact Sheet

ont demandé un délai de 2 mois, prévu à la Loi. La Commission du Québec, qui bénéficie d'un calendrier étendu d'environ 4 mois, a déposé son rapport le 30 janvier 2023.

- De décembre 2022 à février 2023, les députés ont soulevé des oppositions envers les rapports de huit Commissions. Les rapports des Commissions de Terre-Neuve & Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont reçu aucune opposition et sont considérés finaux.
- De mars à juin 2023, le comité PROC rédigera des rapports pour les huit Commissions pour lesquelles des oppositions ont été soulevées. À la réception du rapport de PROC, les Commissions ont 30 jours ouvrables pour examiner les oppositions et retourner leur rapport, avec ou sans modification, au DGE.
- Le dernier rapport, probablement celui de l'Ontario, devrait être retourné au président de la Chambre au plus tard en juillet 2023
- Par la suite, le DGE préparera un décret de représentation électorale qui contiendra le nom, la description des limites et la population de chacune des 340 circonscriptions des dix provinces. La date visée pour la proclamation du décret est le début septembre 2023.
- Dans les cinq jours suivant la date de la réception par le ministre de ce décret, le gouverneur en conseil lui donne, par proclamation, force de loi, avec effet à compter de la première dissolution du Parlement survenant au moins sept mois après la date de la proclamation.

Préparation électorale suivant le décret

- Suivant la proclamation du décret de représentation, un délai de 7 mois est accordé par la Loi afin qu'Élections Canada et les partis politiques puissent être prêts pour tenir une élection générale sur les nouvelles limites électorales des 343 circonscriptions.
- Pour les nouvelles circonscriptions et celles modifiées, le travail de préparation électorale comprend, entre autres, la nomination des directeurs du scrutin, l'enregistrement des associations de circonscription et la délimitation des sections de vote.
- Selon les données préliminaires contenues dans les rapports des Commissions, avant la disposition des oppositions des députés, 44 circonscriptions électorales demeureraient inchangées par rapport au décret de représentation de 2013, en excluant les 3 territoires.

Enjeux importants soulevés lors de l'opposition des députés

- **1er enjeu : Aucune audience publique après le dépôt du rapport d'une Commission.** Plusieurs députés ont déploré le fait que le processus actuel ne permet pas la tenue de nouvelles audiences publiques suite au dépôt du rapport d'une Commission à la Chambre des Communes. Cet enjeu est d'autant plus important si la Commission apporte des changements à des circonscriptions qui étaient demeurées intactes suite à la proposition initiale.



## Appearance of the Chief Electoral Officer on the Main Estimates 2023-2024

### Fact Sheet

- **2<sup>e</sup> enjeu : La perte ou la modification substantielle de circonscriptions en région éloignée.** Plusieurs députés ont déploré le fait que les Commissions comprenaient mal les réalités régionales et autochtones. Bien que la Loi prévoit une déviation jusqu'à 25% du quotient électoral afin de refléter une représentation effective de la population, les députés constatent que les Commissions sont peu enclines à trop dévier du quotient.



## ***Les langues autochtones dans le processus électoral***

### **Messages clés**

- Après la 44<sup>e</sup> élection générale (EG), Élections Canada (EC) a lancé un examen des services électoraux aux Autochtones (ESEA) sur la façon dont l'organisation met à contribution l'éducation publique et les services électoraux aux communautés autochtones et leur fournit de tels services. Cet examen est en cours.
- Dans le cadre de l'ESEA, EC a pour objectif d'accroître progressivement la présence des langues autochtones écrites et parlées dans les bureaux de vote.
- Dans le cadre de la première phase, EC travaillera avec les parlementaires afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour présenter un bulletin de vote qui reflète la réalité linguistique autochtone des électeurs du Nunavut. L'objectif est que le projet soit prêt pour les prochaines élections à date fixe en octobre 2025.

### **Faits**

#### **Pratiques actuelles**

- Actuellement, le *Guide pour l'élection fédérale* (non daté) et la *Feuille détachable d'identification de l'électeur* sont disponibles dans 16 langues autochtones sur le site Web d'EC et sont promus par des organismes autochtones qui travaillent avec EC dans le cadre de son programme « Inspirer la démocratie ».
- La campagne multimédia comprend des annonces ciblant les électeurs autochtones, notamment sur les chaînes de télévision et les stations de radio autochtones, dans la presse écrite et sur les sites Web (en français et en anglais).

#### **Au Nunavut**

- Chaque domicile reçoit une version trilingue du *Guide pour l'élection fédérale* (en anglais, en français et en inuktitut).
- La carte d'information de l'électeur est envoyée à tous les électeurs inscrits en français, en anglais et en inuktitut.
- La campagne de publicité payante comprend des annonces dans la presse écrite, à la télévision et à la radio en anglais, en français et en inuktitut.





**Points prévus pour la 45<sup>e</sup> élection générale : Premières étapes**

- Deux circonscriptions électorales (Nunavut et Territoires du Nord-Ouest) ont été ciblées avec l'objectif d'accroître la présence des langues autochtones sur les panneaux de signalisation des bureaux de vote d'ici la prochaine élection à date fixe.
- Le projet pilote au Nunavut sera mené en vertu de l'article 18.1 de la *Loi électorale du Canada* (LEC), ce qui permettra à EC de mettre à l'essai sa capacité à produire et à distribuer des bulletins de vote dans les langues inuites au Nunavut sans avoir à demander une modification de la Loi.
- La reproduction du bulletin de vote en inuktitut qui a été fourni lors de la dernière élection générale sera toujours disponible jusqu'à ce qu'EC mette à l'essai le projet pilote de bulletin de vote en inuktitut au Nunavut.
  - Un certain nombre d'aspects uniques soutiennent une telle expérience au Nunavut, notamment :
    - le territoire comprend une seule circonscription électorale;
    - les langues inuites sont parlées par la majorité de la population de la circonscription électorale et ont le statut de langue officielle au Nunavut;
    - des traducteurs officiels peuvent offrir leur service à court préavis;
    - Élections Nunavut a une expérience similaire.
- Des discussions sont en cours avec Élections Nunavut pour établir un partenariat dont l'objectif est d'assurer un contrôle de qualité adéquat dans le processus concernant les langues autochtones. La coïncidence des dates fixes des élections au Nunavut et des élections fédérales pourrait avoir une incidence sur la portée du partenariat.
- Les systèmes de technologie de l'information ne seront pas examinés pour le projet pilote. Les mises à l'essai préliminaires ont démontré que les systèmes liés à la production de bulletins de vote prendront en charge les syllabes.
- Un bulletin de vote ordinaire fictif a été mis au point pour évaluer les limites de la conception et de l'impression.
- EC s'engagera dans le projet pilote avec le Parlement au plus tôt à l'automne 2023. Une mobilisation avec le Comité consultatif des partis politiques est prévue avant de demander l'autorisation du Parlement.
- La portée de la première phase du projet pilote fait encore l'objet de discussions internes. Des bulletins spéciaux sont envisagés, mais une analyse approfondie est nécessaire à cette étape pour assurer le maintien de l'intégrité du processus et le respect des exigences opérationnelles.



## Comparution du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

- Nous envisageons également de proposer certaines de nos vidéos explicatives actuellement disponibles sur notre site Web en anglais et en français dans les 16 langues autochtones dans lesquelles nous fournissons actuellement des produits de communication clés.



### **Projet de listes électroniques**

#### **Messages clés**

- Élections Canada (EC) introduira un nouveau modèle de service qui permettra aux électeurs de voter au premier bureau disponible au lieu de faire la queue pour être servis à un bureau désigné.
- L'objectif du projet est de réduire les temps d'attente dans les bureaux de vote en permettant aux agents électoraux d'effectuer une recherche rapide dans une liste électronique et d'enregistrer le vote des électeurs inscrits.
- L'utilisation de listes électroniques ne doit pas être confondue avec le vote électronique. EC continuera à utiliser des bulletins de vote papier et toutes les mesures de protection actuelles resteront en place. Toutefois, le nouveau processus améliorera la tenue des dossiers.
- Le nouveau processus sera une solution sécurisée dès sa conception, et EC continuera de travailler en étroite collaboration avec le Centre canadien pour la cybersécurité afin de protéger son infrastructure de technologies de l'information.
- Le nouveau processus sera d'abord déployé dans le cadre d'une élection partielle avant d'être introduit à plus grande échelle.

#### **Faits**

- Le projet est une initiative d'EC visant à améliorer le service aux électeurs dans les bureaux de vote, indépendamment du gouvernement du Canada.
- EC place la sécurité des renseignements personnels au premier rang de ses préoccupations. La solution est élaborée avec une série de contrôles de sécurité robustes et alignés sur les normes ITSG-33 du gouvernement du Canada, y compris les contrôles d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement pour l'acquisition de matériel de technologie de l'information.
- Le projet est développé à l'interne par du personnel détenant une attestation de sécurité valide du gouvernement du Canada. Toutes les données seront entièrement sécurisées par une série de contrôles de sécurité à l'échelle de l'entreprise, de la technologie et des processus, ce qui comprend le chiffrement, le contrôle d'accès sécurisé et le stockage de bases de données privées sécurisées situées au Canada et accessibles par le biais d'un réseau privé sécurisé.
- Les principaux objectifs du projet sont :
  - a. d'améliorer l'expérience lors du vote en personne dans certains bureaux de vote par anticipation ou ordinaire en améliorant les processus grâce à une introduction limitée et prudente de la technologie dans les bureaux de vote;



## Comparution du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

- b. d'accélérer la communication des renseignements relatifs au vote (données de la *Feuille des numéros de séquence*) aux entités politiques, y compris aux candidats, par l'intermédiaire d'un portail de services existant;
  - c. de remédier à la pénurie de personnel dans les bureaux de vote; le projet permettra de réduire le nombre d'agents électoraux nécessaires dans un bureau de vote ou d'assurer une meilleure gestion du personnel, tout en améliorant le niveau de service;
  - d. de réduire la charge administrative des bureaux régionaux en réduisant le travail de saisie de données;
  - e. de fournir un suivi en temps quasi réel et des renseignements statistiques sur les opérations de vote (p. ex. les schémas de vote comme les heures de pointe dans les bureaux de vote, le temps nécessaire pour servir les électeurs, etc.) afin d'améliorer le service et de permettre une planification future encore meilleure.
- Le processus électoral fédéral du Canada est solide et protégé par plusieurs mesures de sécurité.
  - Dans les bureaux de vote qui utiliseront la solution de liste électronique, les processus de liste papier continueront d'être utilisés pour les exceptions ou comme solution de secours si la solution ou le matériel correspondant n'est pas disponible.
  - Le vote continuera de se faire à l'aide de bulletins de vote papier marqués et comptés à la main devant des témoins, comme le prévoit la *Loi électorale du Canada*.
  - Même si les électeurs trouveront la procédure plus rapide, leur expérience sera similaire : ils se rendront toujours au bureau de vote qui leur a été assigné, munis de leur pièce d'identité.
  - Des variantes semblables de solutions de listes électroniques sont utilisées dans d'autres provinces canadiennes et se sont avérées efficaces pour rendre le processus de vote plus efficace en permettant aux électeurs de voter à n'importe quel bureau dans un lieu de vote, réduisant ainsi les files d'attente.



## ***Transformation numérique et plan d'investissement***

### **Messages clés**

- Élections Canada (EC) revoit continuellement ses méthodes de travail et de prestation de services afin de répondre aux attentes et de s'adapter à l'évolution de l'environnement.
- Nous nous préparons actuellement à offrir davantage de services numériques afin de simplifier les opérations de notre personnel et d'améliorer les services offerts à la population canadienne.
- Quelque 57 millions de dollars d'investissements dans des projets sur un cycle de quatre ans ont été alloués à ces initiatives à long terme.
- Ces investissements sont planifiés, gérés et financés séparément de nos préparatifs électoraux dans le contexte d'un Parlement minoritaire.

### **Faits**

#### **Stratégie numérique**

- EC a élaboré une stratégie numérique à la fin de l'année 2020, qui définit un modèle durable permettant de créer nos outils et nos services afin d'améliorer la gestion des élections et de répondre à l'évolution de la situation et des attentes de la population canadienne.
- La stratégie numérique permettra à EC d'atteindre quatre résultats stratégiques :
  - EC assume le rôle de la source d'information sur le processus électoral qui fait autorité pour la population canadienne
  - Les processus et les systèmes d'EC sont souples et capables de répondre à l'évolution des besoins opérationnels
  - Les services et les outils d'EC répondent aux besoins des utilisateurs et auxquels tous les intervenants peuvent accéder virtuellement
  - EC a accès à des données fiables qui lui permettent de comprendre les besoins de la population canadienne et d'orienter ses décisions opérationnelles
- Depuis 2021, nous avons mis l'accent sur le lancement de projets qui simplifieront notre environnement opérationnel et offrirons une meilleure expérience à toutes les communautés d'utilisateurs que nous servons.
- EC adopte une approche prudente et progressive pour introduire le changement et la technologie.
- Nous n'utilisons que des technologies éprouvées et sécurisées pour administrer le processus électoral, en fonction des conseils et des normes établis en collaboration avec des experts du gouvernement du Canada (GC) et de l'industrie, ainsi qu'avec nos partenaires en matière de cybersécurité.



## Comparation du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

- Toutes les nouvelles solutions technologiques sont conçues pour adhérer à un ensemble rigoureux de politiques et de normes en matière de cybersécurité du GC (p. ex. ITSG-33).

#### Autres initiatives

- Le plan d'investissement soutient également d'autres initiatives visant à améliorer nos services, tels que l'examen des services électoraux aux Autochtones.

#### Synthèse des investissements

- EC investira environ 57,7 millions de dollars dans le cycle actuel pour la stratégie numérique et d'autres projets prioritaires tels que l'examen des services électoraux aux Autochtones.

<b>Investissements dans les projets – Cycle 2020-2021* à 2023-2024</b>	<b>M \$</b>
Investi en date du 31 mars 2023	27,3
Budget principal de financement réservé en 2023-2024	<u>30,4</u>
<b>Investissement total estimé – Cycle actuel</b>	<b><u>57,7</u></b>

*\*Des projets ont commencé en 2019-20 (1,9M).*



***Collaboration avec les partenaires en matière de sécurité***

**Messages clés**

- Élections Canada (EC) travaille en étroite collaboration avec les agences de sécurité et de renseignement du gouvernement du Canada (GC) en préparation des élections générales (EG) afin d'aligner ses pratiques sur leurs conseils d'experts et de tirer profit de la surveillance continue exercée par ces agences.

**Faits**

- EC continue de collaborer avec les principales agences de sécurité pour s'assurer que son infrastructure technologique continue de répondre aux normes de sécurité les plus élevées. Cette collaboration est complétée par le travail de préparation d'EC et, le cas échéant, d'intervention contre les tentatives d'ingérence électorale, que ce soit par des cyberattaques ou la désinformation sur le processus électoral.
  - EC a mis à profit l'expertise de ces agences de sécurité pour renforcer ses mesures de sécurité physique, de sécurité du personnel et de cybersécurité. EC a également mis en place des mécanismes de collaboration visant à détecter les menaces et à y répondre, et a participé à des exercices de simulation avec des organismes nationaux chargés de la sécurité et d'autres ministères.
  - EC continue de s'appuyer sur les autorités nationales et locales et de travailler en étroite collaboration avec elles pour assurer la sécurité des électeurs, du personnel électoral et des lieux de vote.
  - Pendant et entre les EG, EC entretient des relations et échange des renseignements sur les menaces à la sécurité avec les agences de sécurité fédérales et nationales, ce qui lui permet de relever des tendances générales plus larges en matière de sécurité et de maintenir des mesures de sécurité solides.
- Dans le cadre de la préparation de la prochaine EG, EC continuera à demander aux partenaires fédéraux en matière de sécurité de lui fournir des renseignements sur l'évolution des menaces et des risques susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité électorale.
- Le Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (comprenant AMC, CST, SCRS et la GRC) a été créé pour lutter contre l'ingérence étrangère dans le processus électoral fédéral.
- Des protocoles sont établis pour signaler aux autorités compétentes et à l'Administration centrale d'EC les incidents en matière de sécurité et les activités suspectes liées au mandat d'EC.



## Comparution du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

- Les directeurs du scrutin sont également responsables d'entretenir des relations et d'échanger des renseignements sur les menaces à la sécurité avec les services de police compétents dans leur circonscription.
  - EC a renforcé sa collaboration avec les autorités locales dans les administrations où la surveillance indique qu'il pourrait y avoir des perturbations dans les bureaux de vote, y compris dans certains grands centres urbains.
- Lorsqu'EC, dans son rôle d'administrateur des scrutins fédéraux et du régime fédéral de financement politique, a connaissance d'infractions potentielles au titre de la *Loi électorale du Canada*, il transmet ces renseignements à la commissaire aux élections fédérales (CEF) pour examen et enquête éventuelle.
  - EC ne commente pas publiquement les affaires sous l'examen du CEF.
  - Le CEF mène ses enquêtes indépendamment d'EC.





### **Examen des services électoraux aux Autochtones**

- Alors que le Canada s'engage sur la voie de la réconciliation avec les peuples autochtones, Élections Canada (EC) a un rôle important et bien défini à jouer : veiller à l'inclusivité et à l'accessibilité des élections fédérales pour les électeurs autochtones qui souhaitent y participer.
- Après la 44<sup>e</sup> élection générale, à ma demande, EC a lancé un examen des services électoraux aux Autochtones (ESEA) sur la façon dont EC met à contribution l'éducation publique et les services électoraux aux communautés autochtones et leur fournit de tels services. Cet examen est en cours.
- L'examen est mené par une petite équipe d'employés autochtones et de personnes bien informées sur les enjeux autochtones, et sera orienté et guidé par les voix des Premières Nations, des Inuit et des Métis.
- En 2024, l'équipe présentera notamment des recommandations sur une nouvelle façon de gérer les relations d'EC avec les peuples autochtones. Je prévois de faire participer ce comité à la nouvelle orientation.

### **Faits**

Même si EC a mis en œuvre divers programmes, produits et services de sensibilisation à l'intention des électeurs et des jeunes autochtones, il reste encore beaucoup à faire.

EC reconnaît que de nombreux électeurs autochtones se heurtent encore à des obstacles à la participation électorale. Lors de la 44<sup>e</sup> élection générale, une rupture des services et des communications avec certaines communautés dans la circonscription de Kenora a montré qu'une mobilisation plus solide et continue est nécessaire avec les communautés des Premières Nations dans l'ensemble du pays.

L'ESEA comporte quatre étapes fondamentales :

1. Faire le point sur ce que nous comprenons de nos recherches antérieures sur les obstacles à la participation et examiner les recommandations faites à EC par les organismes autochtones et d'autres dans le passé.
2. Apprendre et comprendre nos précédentes interactions avec les peuples autochtones, ainsi que les pratiques exemplaires et les enseignements tirés par d'autres organismes, notamment les organismes nationaux et internationaux d'administration des élections.
3. Écouter les populations autochtones pour comprendre leurs points de vue et valider avec elles nos projets.
4. Expérimenter différentes approches de travail avec les populations autochtones à court terme afin de contribuer à l'élaboration de nos recommandations.



## Comparution du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

La priorité était d'entamer une série de dialogues d'écoute à l'échelle du pays avec un échantillon représentatif des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les zones urbaines, isolées et rurales. Nous nous sommes concentrés sur les conseils tribaux, les centres d'amitié, les intervenants en matière d'éducation, les tribunes de leadership et une certaine représentation communautaire.

À ce jour, EC a mené à bien une soixantaine de dialogues d'écoute avec des collectivités et des organismes représentant quelque 234 collectivités, et dix séances supplémentaires devraient être achevées d'ici juin 2023. Les séances dans les régions du Nunavut, du Yukon, du Manitoba et de l'Alberta se prolongeront pendant l'été et l'automne en raison de la disponibilité des organismes autochtones et pour éviter toute confusion avec la préparation des élections et les élections en Alberta et au Manitoba.

Une série de discussions avec des organismes autochtones nationaux représentant les Premières Nations, les Métis et les Inuit est également prévue pour compléter les dialogues d'écoute et collaborer avec EC à la conception d'une phase de validation à l'examen.

L'objectif est de progresser ensemble dans la réconciliation avec les peuples autochtones, en jetant les fondements pour une relation renouvelée et des services électoraux plus inclusifs pour ceux qui souhaitent prendre part à la démocratie canadienne. Les résultats escomptés par EC sont les suivants :

- **2 à 5 ans** : Améliorer les services opérationnels et le modèle organisationnel de prestation de services pour renforcer et maintenir les relations avec les communautés autochtones
- **5 ans et plus** : Favoriser une meilleure compréhension et une plus grande confiance dans le processus électoral canadien
- **7 ans et plus** : Réduire ou éliminer les obstacles pour les électeurs autochtones

D'ici l'été 2024, l'équipe de l'ESEA fera des recommandations, fondées sur les rétroactions et sur le renforcement des capacités, pour établir et maintenir des relations avec les peuples autochtones afin qu'EC puisse continuellement parfaire l'éducation publique et les services électoraux et ainsi répondre à l'évolution des besoins et des perspectives des peuples autochtones.

L'examen prendra du temps. En attendant, EC prend des mesures immédiates dans le contexte minoritaire actuel afin d'améliorer ses services électoraux pour les peuples autochtones :

- Offrir aux directeurs des élections trois niveaux de formation (en ligne et en personne) sur les enjeux autochtones, ainsi que la possibilité de mobiliser et de visiter les communautés autochtones dans leurs circonscriptions électorales afin de planifier les services électoraux avec ces communautés pour répondre à leurs besoins.
- Offrir un système souple de vote par anticipation de moins de quatre jours dans les communautés éloignées et isolées, ce qui est désormais possible en vertu de la *Loi électorale du Canada*.



## Comparution du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

- Deux circonscriptions électorales (Nunavut et Territoires du Nord-Ouest) ont été ciblées dans le but d'accroître la présence des langues autochtones sur les panneaux de signalisation des bureaux de vote d'ici la prochaine élection à date fixe.
- EC travaillera avec les parlementaires afin d'obtenir l'autorisation nécessaire pour présenter un bulletin de vote qui reflète la réalité linguistique autochtone des électeurs du Nunavut. L'objectif est que le projet soit prêt pour les prochaines élections à date fixe en octobre 2025. La reproduction du bulletin de vote en inuktitut qui a été fourni lors de la dernière élection générale sera toujours disponible jusqu'à ce qu'EC mette à l'essai le projet pilote de bulletin de vote en inuktitut au Nunavut.
- Accroître la pertinence et la représentation de la culture dans la campagne d'information des électeurs et les produits de communication de proximité. Nous envisageons également de proposer certaines de nos vidéos explicatives actuellement disponibles sur notre site Web en anglais et en français dans les 16 langues autochtones dans lesquelles nous fournissons actuellement des produits de communication clés.

**Entente de soutien et de confiance entre le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique (NPD)**

**Messages clés**

- Bien que je soutienne l'objectif d'accroître les possibilités de vote pour la population canadienne, je ne crois pas qu'une période électorale étendue sur trois jours soit le meilleur moyen d'y parvenir. Je recommande plutôt d'ajouter deux jours supplémentaires de vote par anticipation.
- À l'avenir, il sera possible de voter n'importe où dans une circonscription électorale, une fois qu'Élections Canada (EC) aura mis en place l'utilisation de listes électroniques dans les bureaux de vote afin de préserver l'intégrité électorale et d'éviter le double vote.
- Après les dernières élections générales (EG), j'ai formulé plusieurs recommandations sur la manière d'améliorer le processus des bulletins de vote par correspondance.

**Faits**

La clause 7 de l'entente de soutien et de confiance entre le Parti libéral et le NPD stipule ce qui suit :

***Mettre la démocratie au service des gens***

- *« Conscients de notre volonté commune de maintenir la santé de notre démocratie et d'éliminer les obstacles au scrutin et à la participation des gens, nous travaillerons avec Élections Canada en vue d'élargir la capacité des gens de voter grâce à des mesures comme :*
  - *La prolongation de la « journée des élections » à trois jours de scrutin.*
  - *Permettre aux gens de voter à n'importe quel bureau de vote dans leur circonscription électorale.*
  - *Améliorer le processus de vote par correspondance pour s'assurer que les électeurs qui choisissent cette méthode de vote ne sont pas privés de leurs droits. »*

***La prolongation de la « journée des élections » à trois jours de scrutin***

- Les données actuellement disponibles d'EC montrent que cela entraînerait probablement une diminution des services.
  - Le jour du scrutin, 15 500 bureaux de vote sont nécessaires.
  - Il sera probablement impossible de trouver suffisamment d'emplacements et de travailleurs disponibles à la fois pendant une fin de semaine et un lundi pour maintenir le service actuel le jour du scrutin.

- Les bureaux de vote seront probablement plus éloignés des électeurs et les files d'attente seront plus longues.
- La capacité d'EC à organiser des élections dignes de la confiance de la population canadienne pourrait être menacée.
- Afin d'accroître les possibilités de vote pour la population canadienne, il serait préférable d'ajouter deux jours supplémentaires de vote par anticipation.
  - Le vote par anticipation nécessite 3 800 bureaux de vote.
  - Une main-d'œuvre établie est déjà disponible pour travailler pendant quatre jours.
  - La population canadienne utilise déjà de plus en plus les possibilités de vote par anticipation.

***Permettre aux gens de voter à n'importe quel bureau de vote dans leur circonscription électorale***

- Pour éviter le double vote, la mise en œuvre de cette mesure nécessiterait des listes électorales électroniques.
- EC prévoit actuellement de fournir des listes électroniques pour les prochaines élections à date fixe (45<sup>e</sup> EG en 2025) dans des bureaux de vote désignés afin de permettre aux électeurs de voter à la première table disponible dans le bureau de vote.
  - Le processus sera mis à l'essai lors d'élections partielles avant 2025, une fois qu'il aura été approuvé.
  - Il s'agit de la première étape pour voter n'importe où dans la circonscription.
- L'utilisation des listes électroniques sera progressivement étendue, lors des futures élections après 2025, pour permettre à la population de voter n'importe où dans leur CE.
  - Le vote n'importe où dans la circonscription électorale ne sera jamais possible dans toutes les régions du pays, étant donné les besoins en matière de technologie et de connexion; d'autres options s'offriront aux électeurs.

***Améliorer le processus de vote par correspondance pour s'assurer que les électeurs qui choisissent cette méthode de vote ne sont pas privés de leurs droits***

- Voici les recommandations du directeur général à la suite de la 43<sup>e</sup> et de la 44<sup>e</sup> EG, déposées en 2022 :
  - Permettre l'inscription préalable à un scrutin spécial 45 jours avant le jour du scrutin dans le cas d'une élection à date fixe.
  - Permettre aux électeurs de marquer leur bulletin de vote spécial d'un nom de parti et pas seulement d'un nom de candidat.
  - Légiférer sur l'avancement de la date limite de dépôt des candidatures (24<sup>e</sup> jour).



## Comparution du directeur général des élections sur le budget principal 2023-2024

### Fiche d'information

- Permettre aux électeurs qui ont demandé un bulletin de vote spécial de voter le jour du scrutin lorsqu'ils ne peuvent pas utiliser leur bulletin de vote spécial.
- Permettre aux électeurs de retourner leur bulletin de vote spécial au bureau de vote le jour du scrutin.
- Assouplir l'administration du vote par bulletin spécial dans les établissements de soins de longue durée.

	Dépenses réelles 2021-2022	2022-2023		Budget principal des dépenses 2023-2024
		Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour (dollars)	
Bibliothèque du Parlement	50 190 946	55 835 039	55 835 039	57 871 678
Bibliothèque et Archives du Canada	131 803 272	222 323 024	240 130 568	203 834 973
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	35 936 917	35 761 282	35 761 282	35 383 654
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	5 152 994	5 478 282	5 478 282	5 574 605
Bureau de l'infrastructure du Canada	8 962 080 971	9 349 873 712	9 363 149 423	9 644 338 192
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	670 782 934	711 054 715	711 054 715	733 463 219
Bureau du commissaire au renseignement	2 051 885	2 535 599	2 535 599	2 555 387
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique	7 338 204	8 143 039	8 143 039	8 333 174
Bureau du Conseil privé	203 615 363	192 418 323	235 598 621	210 937 439
Bureau du conseiller sénatorial en éthique	898 155	1 408 848	1 408 848	1 464 676
Bureau du directeur des poursuites pénales	201 380 233	212 377 778	219 496 984	214 685 083
Bureau du directeur général des élections	627 287 848	203 509 925	203 509 925	204 854 210

## Page A-7 (annexe proposée 1) – Crédits seulement

Annexe – Postes devant être inclus dans les annexes proposées au projet de loi de crédits

Budget des dépenses 2023-2024

N° du crédit	Postes	Montant (\$)	Total (\$)
1	<p align="center"><b>BUREAU DU DIRECTEUR DES POURSUITES PÉNALES</b></p> <p>– Dépenses du programme – Autorisation, au titre du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, d'affecter, au cours de l'exercice, à la compensation des dépenses engagées au cours de cet exercice, les recettes perçues au cours de celui-ci qui proviennent de ce qui suit :</p> <p>a) les services de poursuites et les services connexes; b) les services de poursuites et les services connexes – conformes au mandat du Bureau – fournis de manière facultative à des sociétés d'État et à des organisations non fédérales ou internationales; c) les services de soutien internes fournis en vertu de l'article 29.2 de cette loi.</p> <p align="center"><b>BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS</b></p>		192 631 768
1	– Dépenses du programme		49 722 365

## Page II-44 - Détails par autorité et par responsabilité principale

Bureau du directeur général des élections

Partie II – Budget principal des dépenses

**Bureau du directeur général des élections**

## Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à être prêt à tenir une élection, partielle ou générale, ou un référendum fédéral; à appliquer les dispositions relatives au financement politique de la *Loi électorale du Canada*; à surveiller l'observation de la législation électorale; à mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat; à mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral; à appuyer les commissions indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal; à mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, à mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs; à fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.



Le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités est la personne désignée pour déposer au Parlement les rapports administratifs du directeur général des élections, y compris le plan ministériel et le Rapport sur les résultats ministériels.

#### Budget des dépenses de l'organisation

	Dépenses réelles		2022-2023		Budget principal des dépenses 2023-2024
	2021-2022	Budget principal des dépenses	Budget des dépenses à ce jour	(dollars)	
<b>Dépenses budgétaires</b>					
Crédits votés					
1 Dépenses du programme	51 176 989	49 335 030	49 335 030		49 722 365
<b>Total des crédits votés</b>	<b>51 176 989</b>	<b>49 335 030</b>	<b>49 335 030</b>		<b>49 722 365</b>
Total des postes législatifs	576 110 859	154 174 895	154 174 895		155 131 845
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>627 287 848</b>	<b>203 509 925</b>	<b>203 509 925</b>		<b>204 854 210</b>

#### Budget principal des dépenses 2023-2024 par objet

Budgétaire	Fonctionnement	Dépenses en capital	Paiements de transfert	Recettes et autres réductions	Total
			(dollars)		
Administration électorale	115 109 165	.....	.....	.....	115 109 165
Surveillance réglementaire	25 563 202	.....	1 620 000	.....	27 183 202
Révision des limites des circonscriptions électorales	1 037 393	.....	.....	.....	1 037 393
Services internes	61 524 450	.....	.....	.....	61 524 450
<b>Total</b>	<b>203 234 210</b>	<b>.....</b>	<b>1 620 000</b>	<b>.....</b>	<b>204 854 210</b>

#### Énumération des autorisations législatives

	Dépenses réelles 2021-2022	Budget des dépenses à ce jour 2022-2023	Budget principal des dépenses 2023-2024
		(dollars)	
<b>Budgétaire</b>			
Dépenses électorales ( <i>Loi électorale du Canada et Loi référendaire</i> )	557 874 140	133 675 262	140 136 372
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 586 796	13 592 033	13 668 683
Dépenses en vertu de la <i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	3 287 562	6 546 500	954 590
Traitement du directeur général des élections ( <i>Loi électorale du Canada</i> )	361 266	361 100	372 200





Le 24 mars 2023

N/Réf. : 2023-104828

L'honorable Bardish Chagger, C.P., députée  
Présidente, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A6

Madame la Présidente,

Je vous écris pour vous donner de l'information supplémentaire à la suite de ma comparution du 2 mars 2023 devant le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (le Comité), dans le cadre de son étude sur l'ingérence étrangère dans les élections.

### **Améliorations à la *Loi électorale du Canada***

Comme je l'ai mentionné au Comité lors de comparutions précédentes, la menace d'ingérence d'acteurs étrangers dans les élections canadiennes est très préoccupante, et il est essentiel de réfléchir aux moyens de la contrer.

À cet égard, j'aimerais rappeler aux membres du Comité les modifications à la *Loi électorale du Canada* (la Loi) que j'ai recommandées en juin 2022, notamment celles mentionnées dans ma lettre du 21 novembre 2022 au sujet du financement des tiers. Je voudrais également porter à l'attention du Comité une recommandation relative à la collecte et à l'utilisation de cryptomonnaies par les entités politiques, ainsi qu'au traitement des moyens de contribution non traçables tels que les cartes de crédit prépayées, les mandats et les cartes-cadeaux (recommandation 8.4.1). Bien qu'elles ne visent pas expressément l'ingérence étrangère, les mesures visant à améliorer la transparence du régime de financement politique sont importantes pour atténuer les risques d'ingérence étrangère.

Dans le contexte actuel, il pourrait être également nécessaire de revoir d'autres éléments de notre régime, notamment les règles régissant les courses à l'investiture. Je serais heureux de comparaître à nouveau devant le Comité au moment opportun pour discuter de mon rapport de juin 2022, ainsi que d'autres modifications possibles à la Loi qui pourraient contribuer à contrer l'ingérence étrangère dans les élections canadiennes.

## Questions posées lors de ma comparution du 2 mars 2023

Lors de ma comparution du 2 mars, la question s'est posée de savoir si un employé ou un fonctionnaire d'un consulat ou d'une ambassade à l'étranger enfreindrait la Loi s'il aidait un candidat ou une campagne pendant ses heures de travail. Les membres du Comité ont également demandé une liste de mes rencontres, soit avec le premier ministre ou les ministres du Cabinet, soit avec des représentants du Parti libéral du Canada.

### *Travail bénévole*

Selon le libellé actuel de la Loi, les campagnes peuvent recourir au travail bénévole selon certaines conditions. Plus précisément, la Loi autorise une personne à offrir gratuitement ses services à une campagne, pourvu qu'elle le fasse en dehors de ses heures de travail. Une personne travaillant à son compte doit respecter d'autres conditions. À l'heure actuelle, toute personne peut travailler bénévolement pour une campagne, peu importe son statut juridique au Canada.

Cependant, le fait pour une personne d'offrir ses services à une campagne tout en étant rémunérée par un tiers pour ces services n'est pas considéré comme du travail bénévole. Dans un tel cas, les règles sur les contributions prévues par la Loi s'appliquent, et le tiers qui paie les services doit, entre autres conditions, être un donateur admissible. Ajoutons que si le tiers qui paie les services est un État étranger, la valeur de ces services serait considérée comme une contribution illégale.

En effet, la Loi interdit à un État étranger d'apporter une contribution à une campagne. De plus, un État étranger ne peut pas engager des dépenses pour promouvoir ou contrecarrer l'élection d'un candidat, ou pour promouvoir ou contrecarrer l'élection de candidats soutenus par un parti.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les formes de bénévolat autorisées par le régime actuel dans la [note d'interprétation sur le travail bénévole](#) publiée sur le site d'Élections Canada.

### *Rencontres du directeur général des élections avec des représentants du gouvernement et du Parti libéral*

Lors de ma comparution, je me suis engagé à fournir une liste de mes rencontres, depuis janvier 2019, avec les ministres du Cabinet et leur personnel ou avec le personnel ou les représentants du Parti libéral du Canada, et à confirmer que je n'ai jamais rencontré le premier ministre ni quiconque de son cabinet.

Comme je l'ai affirmé le 2 mars devant le Comité, je n'ai jamais rencontré le premier ministre ni aucun membre du cabinet du premier ministre. Quant à mes rencontres

avec les ministres du Cabinet, vous en trouverez la liste en annexe. Parallèlement à ces rencontres, je transmets également des invitations aux porte-parole de l'opposition et aux membres du Comité, et je les rencontre afin de connaître leurs préoccupations et de discuter de quelques-unes des priorités d'Élections Canada.

Comme je l'ai mentionné lors de ma comparution, je rencontre périodiquement des représentants de tous les partis politiques enregistrés par l'entremise du Comité consultatif des partis politiques (CCPP). Il est possible de consulter la liste des participants à chacune des réunions du CCPP depuis octobre 2007 dans les [résumés des réunions du CCPP](#) publiés sur le site d'Élections Canada.

J'espère que ces renseignements vous seront utiles, et je vous invite à communiquer avec moi si vous avez des questions.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le directeur général des élections,



Stéphane Perrault

c. c. Miriam Burke  
Greffière du Comité

Caroline J. Simard  
Commissaire aux élections fédérales

## **Annexe : Rencontres du directeur général des élections (DGE) avec des ministres du Cabinet depuis janvier 2019**

### **Le 5 février 2019**

Rencontre de Stéphane Perrault (DGE) et de l'honorable Karina Gould, ministre des Institutions démocratiques.

D'autres représentants du bureau de la ministre et d'Élections Canada étaient présents.

### **Le 30 juin 2020**

Rencontre virtuelle de Stéphane Perrault (DGE) et de l'honorable Dominic LeBlanc, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

D'autres représentants du bureau du ministre, du Bureau du Conseil privé et d'Élections Canada étaient présents.

### **Le 28 avril 2022**

Rencontre de Stéphane Perrault (DGE) et de l'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités.

D'autres représentants du bureau du ministre et d'Élections Canada étaient présents.

### **Le 4 juillet 2022**

Rencontre de Stéphane Perrault (DGE) et de l'honorable Dominic LeBlanc, ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités.

D'autres représentants du bureau du ministre, du Bureau du Conseil privé et d'Élections Canada étaient présents.